

## CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

PROCÈS-VERBAL

5<sup>e</sup> séance tenue le 29 mars 2021 à 17 h 30

Vidéoconférence

### PRÉSENCES :

#### Membres

Jocelyn Blondin, président – Conseiller, district du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (n° 5)

Cédric Tessier, vice-président – Conseiller, district de Hull-Wright (n° 8)

Mike Duggan – Conseiller, district de Deschênes (n° 3)

Christian Matteau – Membre du conseil local du patrimoine

Kate Helwig – Membre du conseil local du patrimoine

Jorge Magalhaes – Professionnel

Johanne Légaré – Citoyenne

Michel A. Vézina – Citoyen

Laurent Robillard-Cardinal – Citoyen

Stéphane Blais – Citoyen

#### Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

#### Ressources internes

Mathieu Bélanger – Directeur, service de l’urbanisme et du développement durable

Marc Chicoine – Directeur adjoint, services de proximité et programmes

Zahir Ouali – Chef, services et projets immobiliers Almyer Hull

Wahb Anys – Chef, services et projets immobiliers Gatineau, Buckingham et Masson-Angers

#### Autre membre du conseil

Jean-François LeBlanc – Conseiller, district du Lac-Beauchamp (n° 15)

### ABSENCES :

#### Membre

Marie-Anne Marin – Citoyenne

#### Ressource interne

Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique

---

**Séance publique**

**17 h 30**

#### 1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 30.

#### 2. Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

### DISTRIBUTION :

Aux membres du CLP, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier



PRÉSIDENT



Mathieu Archambault  
SECRÉTAIRE

### 3. Période de questions du public

Une intervention a été envoyée à l'attention des membres du Conseil local du patrimoine de la part de Mario Desbiens :

*Nous nous adressons à vous car nous pensons qu'il est du ressort du Conseil de se pencher sur les modifications qui seront apportées à l'éclairage de rue des secteurs patrimoniaux.*

*Comme vous le savez probablement l'éclairage des rues de la municipalité sera modifié afin d'utiliser des lampes DEL 3000K dont l'usage est moins coûteux que les lampes actuelles.*

*« Le principal avantage des DEL n'est pas tant la petite économie d'énergie qu'elles permettent et qui dépend du type de DEL qu'on emploie, mais leur durée de vie beaucoup plus longue, de 10 à 20 ans contre de 3 à 4 ans pour les ampoules sodium haute pression, ce qui entraîne du coup une diminution des coûts de maintenance » Le Devoir, 22 novembre 2018, Pauline Gravel*

*Notez que le pourcentage de lumière bleue varie en fonction de la source : Lumière du soleil 5000-6000 kelvins **40 %** ; le DEL blanc neutre 4000 K : **30 %** ; le DEL 3000 K : **20 %** ; le DEL blanc chaud 2700 K : **15 %** ; le DEL 2200 K : **5 %** ; le DEL ambré 1800 K : **1 %** tandis que le sodium haute pression qui est probablement celui qui est utilisé actuellement est à 1700 à 2200 K : **8 %***

*Puisque les secteurs patrimoniaux ne se définissent pas uniquement par leurs caractéristiques architecturales mais aussi par leurs caractéristiques végétales, spatiales, volumétriques, sonores, lumineuses et cinématiques, la composante spectrale de l'éclairage devrait être pris en compte lors du passage aux ampoules DEL comme l'a fait la Ville de Montréal :*

*« Dans les zones dites écologiques, telles que les berges de l'île et le pourtour des parcs-nature, comme le mont Royal, ainsi que **dans le Vieux-Montréal pour en préserver le cachet chaleureux**, on installera des DEL 2200 K qui émettent une lumière plus jaunâtre et moins riche en lumière bleue (soit 5 % de la lumière émise). » Le Devoir, 22 novembre 2018, Pauline Gravel*

*Bien sûr l'éclairage des secteurs patrimoniaux pourrait varier en fonction des types de rues : résidentielles ou commerciales.*

*Étant donné que :*

- *Certains secteurs de la municipalité sont désignés zones patrimoniales.*
- *Ces secteurs ont des normes à respecter afin d'en protéger et d'en perpétuer le caractère historique.*
- *L'éclairage de ces secteurs était à l'origine produit par des lampes à l'huile ou au gaz et par la suite par des ampoules incandescentes qui produisent une lumière jaunâtre chaleureuse.*
- *Les économies prévues par les ampoules DEL à 3000K seront aussi présentes avec celles à 1800K ou à 2200K puisqu'elles relèvent avant tout de leur durée de vie plus longue et que les coûts supplémentaires en consommation d'électricité qu'occasionneraient des DEL à 1800 ou 2200 K ne seront pas très élevés puisque les secteurs couverts ne sont pas très grands à l'échelle de la municipalité.*
- *Maintenir un éclairage ambrée (à 1800 ou 2200 K) permettrait de marquer et de distinguer les secteurs patrimoniaux des autres secteurs de la ville tout en respectant leur spécificité et leur charme vieillot.*
- *La municipalité cherche à promouvoir le respect des matériaux d'origine et qu'il devrait en être logiquement de même pour l'éclairage de ces secteurs.*

*Nous pensons que :*

*Dans les secteurs patrimoniaux il n'y a pas que les lampadaires qui devraient être harmonisés avec leur époque historique mais aussi la lumière qu'ils diffusent.*

*Les citoyens des secteurs patrimoniaux devraient être consultés quant à la composition spectrale des nouvelles ampoules DEL à l'exemple de ce qui se fait à Ottawa :*

*« Les districts de conservation du patrimoine (DCP) sont définis dans l'annexe 4 (Districts de conservation du patrimoine)<sup>3</sup> du Plan officiel de la Ville d'Ottawa. Des lampadaires et des luminaires particuliers (décoratifs) seront installés dans les DCP où l'on trouve des secteurs et des ponts patrimoniaux désignés. Le style des lampadaires et des luminaires, **ainsi que la couleur de la lumière**, seront sélectionnés dans le cadre d'un processus de consultation mené auprès du public, des résidents concernés et des intervenants pour chaque district concerné. »*  
[https://documents.ottawa.ca/sites/documents/files/documents/row\\_lighting\\_policy\\_2015\\_fr.pdf](https://documents.ottawa.ca/sites/documents/files/documents/row_lighting_policy_2015_fr.pdf)

*La mise en place d'un éclairage à 1800K, ou à 2200K, ou l'utilisation d'un filtre optique limitant la quantité de lumière bleue nous apparaît souhaitable, mais ne pouvant nous prononcer pour les résidents des secteurs concernés nous pensons que la consultation des populations résidentes de ces secteurs devrait être préalable à la modification de la couleur de l'éclairage actuel. À cette fin des essais illustrant concrètement et in vivo les différents types de lumière (1800, 2200, 3000) plutôt que la présentation de photos pourrait être mis en place afin de permettre à chacun de se faire une idée juste des différentes options d'éclairage.*

*En conclusion nous demandons au Conseil local du patrimoine de prendre position sur ce sujet en veillant à ce que le caractère historique de l'éclairage des secteurs patrimoniaux résidentiels puisse être conservé et promu lors du passage au nouveau mode d'éclairage des rues municipales et cela en consultation avec les populations résidentes.*

*Veillez agréer nos salutations distinguées,*

*Mario Desbiens*

*Cette demande est entérinée par l'Association du patrimoine du ruisseau de la Brasserie et l'association Protégeons le quartier du Musée, elle reçoit aussi l'appui de la Société d'histoire de l'Outaouais et de l'Association du patrimoine d'Aylmer*

Le président s'assurera que ces informations soient partagées auprès des conseillers et conseillères des secteurs touchés, et l'administration évaluera attentivement ces propositions. Effectivement, un éclairage adéquat devra être considéré pour les secteurs patrimoniaux.

La séance du Conseil local du patrimoine est ajournée à 17 h 39, et réouvrira à huis clos.

## PRÉSENCES :

### Membres

Jocelyn Blondin, président – Conseiller, district du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (n° 5)  
Cédric Tessier, vice-président – Conseiller, district de Hull-Wright (n° 8)  
Mike Duggan – Conseiller, district de Deschênes (n° 3)  
Christian Matteau – Membre du conseil local du patrimoine  
Kate Helwig – Membre du conseil local du patrimoine  
Jorge Magalhaes – Professionnel  
Johanne Légaré – Citoyenne  
Michel A. Vézina – Citoyen  
Laurent Robillard-Cardinal – Citoyen  
Stéphane Blais – Citoyen

### Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

### Ressources internes

Mathieu Bélanger – Directeur, service de l’urbanisme et du développement durable  
Marc Chicoine – Directeur adjoint, services de proximité et programmes  
Zahir Ouali – Chef, services et projets immobiliers Almyer Hull  
Wahb Anys – Chef, services et projets immobiliers Gatineau, Buckingham et Masson-Angers

### Autre membre du conseil

Jean-François LeBlanc – Conseiller, district du Lac-Beauchamp (n° 15)

## ABSENCES :

### Membre

Marie-Anne Marin – Citoyenne

### Ressource interne

Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique

---

**Séance huis clos**

**17 h 56**

Réouverture de la séance du Conseil local du patrimoine, en huis clos, à 17 h 56.

#### 4. Approbation du procès-verbal de la 4<sup>e</sup> séance tenue le 22 février 2021

Le procès-verbal de la 4<sup>e</sup> séance tenue le 22 février 2021 est approuvé.

#### 5. Signature du procès-verbal de la 4<sup>e</sup> séance tenue le 22 février 2021

Le procès-verbal de la 4<sup>e</sup> séance tenue le 22 février 2021 sera signé par le président.

#### 6. Suivi du procès-verbal de la 4<sup>e</sup> séance tenue le 22 février 2021

On signale que le projet au 15, rue Hanson est reporté à la séance du Conseil local du patrimoine mois d’avril. Entretemps, le requérant enverra une lettre explicative à l’attention des membres.

#### 7. Date de la prochaine séance

La prochaine séance du Conseil local du patrimoine aura lieu le lundi 26 avril 2021.

**8. Présentation : Citation de biens patrimoniaux**

Cette présentation est reportée à une séance ultérieure.

**9. Patrimoine – Remplacer des fenêtres par des portes et agrandir la terrasse de restauration – 943, rue Jacques-Cartier – District électoral de Pointe-Gatineau – Myriam Nadeau**

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- La propriété est accessible aux services d'urgence par l'arrière sur la rue du Como;
- Le Règlement constituant le site du patrimoine Jacques-Cartier numéro 914-96 date de 1996, de l'ancienne ville de Gatineau. Son approche est plutôt générique et les critères d'évaluation ne ciblent pas directement les poignées de porte, bien qu'il vise à conserver les éléments architecturaux d'origine.

**R-CLP-2021-02-22 / 05**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** demande visant le remplacement de deux fenêtres, l'agrandissement de la terrasse et l'installation d'une clôture a été formulée au 943, rue Jacques-Cartier;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux projetés dans le site du patrimoine Jacques-Cartier permettent le maintien des caractéristiques morphologiques propres au bâtiment et à la propriété visée;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est conforme au Règlement de zonage, aux objectifs et critères applicables du Règlement numéro 914-96 constituant le site du patrimoine Jacques-Cartier et à la zone d'intervention spéciale, et que les travaux projetés doivent être autorisés par ce conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, ce Comité recommande au conseil d'approuver, en vertu du Règlement constituant le site du patrimoine Jacques-Cartier numéro 914-96, le remplacement de fenêtres par des portes, l'agrandissement de la terrasse de restauration et l'installation de clôtures sur la propriété du 943, rue Jacques-Cartier, comme illustré dans l'analyse de projet.

**RECOMMANDÉ**

**10. Point d'information – Modifications légères à la fenestration, aux revêtements extérieurs et aux cages d'escalier du projet approuvé – 22, rue Principale – District électoral d'Aylmer – Audrey Bureau**

En mars 2018, le conseil municipal a approuvé (CM-2018-119) un projet de construction d'un bâtiment de quatre étages à usage mixte (commercial et résidentiel) au 22, rue Principale. Depuis cette décision, le Conseil local du patrimoine (CLP) a été créé afin d'entendre les dossiers visant des interventions sur des propriétés situées dans les sites du patrimoine et dont les travaux requièrent une recommandation du CLP. Pour cette raison, le Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) souhaite informer à la fois les membres du CLP et du CCU.

Le concept du projet approuvé par le conseil n'est pas altéré par les modifications proposées et les objectifs du PIIA d'insertion patrimoniale demeurent atteints.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- Le requérant attend l'émission du permis pour commencer les travaux;
- Plusieurs raisons pourraient expliquer le délai entre l'approbation du projet par le conseil et le début des travaux;
- Les cages d'escaliers seront mises aux normes du code de construction en vigueur, et ces travaux nécessitent des modifications aux plans initiaux, notamment au niveau des toitures;
- Le requérant doit valider auprès du ministère de la Culture et des Communications si la lettre d'approbation délivrée en 2018, confirmant que le projet participe à la mise en valeur de l'Auberge Symmes qui se situe dans un rayon de 152 m du projet, est encore valide;
- La symétrie des fenêtres sur la façade Est est affectée par les modifications proposées, mais cette façade donne sur la cour arrière, donc peu visible;

- On suggère de rétablir la toiture végétalisée présente dans la version initiale du projet sur la toiture de la rampe d'accès au garage, qui a été remplacée par un gravier de rivière dans les modifications proposées, et que le tout s'intègre à la phase subséquente.

**11. Varia**

**a) Décès de Micheline Lemieux, présidente de l'Association du patrimoine d'Aylmer**

Un membre demande à ce que ce Comité émette une résolution sympathique en mémoire de Micheline Lemieux. On lui répond qu'une lettre à sa mémoire, de la part du Conseil local du patrimoine, sera déposée sur la page du salon funéraire, et qu'une copie de cette lettre sera envoyée à l'Association du patrimoine d'Aylmer.

**12. Levée de la séance**

La séance est levée à 18 h 21.